

SUBVENTION et PRET par le Département pour acquisition de deux motos-
pompes

Le MAIRE. - Je demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce que nous avons obtenu du Conseil Général une subvention de 6.000.000 de Fr CFA pour l'acquisition de deux motos-pompes et pour la construction de la Caserne des Sapeurs-Pompiers sur le terrain de l'Hôpital Saint-Jacques. En effet, la législation hospitalière nous fait obligation de supprimer l'Hôpital Communal. Nous avons, en conséquence, décidé d'affecter une partie de ce terrain à la construction de la Caserne provisoire des Sapeurs-Pompiers.

A cette subvention de 6.000.000 s'ajoutera un prêt de 7.000.000 de Fr CFA qui nous est également consenti par le Département.

Je vous demande de m'autoriser à présenter nos remerciements à l'Assemblée Départementale.

Adopté à l'unanimité.